

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 05115

Numéro SIREN : 484 918 123

Nom ou dénomination : HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2021 sous le numéro de dépôt 23711

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Gallieni
92130 Issy- les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé unique de la société Holding d'Infrastructure de Transport,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les assemblées générales de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HIT par l'Assemblée générale du 16 avril 2012 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 16 décembre 2013 pour le cabinet PHM-AEC.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PHM-AEC dans la 7^{ème} année, dont 7 années pour les deux cabinets, depuis que des titres de créance de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 26 février 2021

Les commissaires aux comptes

PHM-AEC

Deloitte & Associés



Vincent MOLINIE



Nadège PINEAU



Comptes sociaux
31 décembre 2020

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE.....	3
1. COMPTE DE RÉSULTAT	3
2. BILAN	4
3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	7
1 INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE	7
2 PRINCIPES COMPTABLES.....	8
2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8
2.2 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	8
3 COMMENTAIRES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE.....	9
3.1 INCIDENCE SUR LA PRISE DE CONTROLE DU GROUPE SANEF	9
3.2 COMPTE DE RESULTAT	9
3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10
3.4 AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	10
3.5 CAPITAUX PROPRES.....	11
3.6 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	12
3.7 AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	15
3.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	15
3.9 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	15
3.10 HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	15
4 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	16

ETATS DE SYNTHESE

1. COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Chiffre d'affaires		
Autres produits		
Charges opérationnelles	(3 189)	(287)
Achats et charges externes	(3 188)	(262)
Charges de personnel		
Autres charges		
Impôts et taxes	(1)	(25)
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Bénéfice opérationnel	(3 189)	(287)
Charges d'intérêts et charges assimilées	(186 111)	(100 636)
Autres charges financières	(4 043)	(3 074)
Produits financiers	300 596	516 411
Résultat financier	110 442	412 700
Charges exceptionnelles	(2)	
Produits exceptionnels		
Résultat exceptionnel	(2)	0
Bénéfice avant impôt	107 251	412 413
Impôt sur les résultats	59 461	31 972
Bénéfice net de l'exercice	166 712	444 385

2. BILAN

ACTIF	31.12.2020	31.12.2019
(en milliers d'euros)		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	4 443 678	4 443 678
Total actif immobilisé	4 443 678	4 443 678
Clients, autres créances et comptes de régularisation	357 806	102 690
Trésorerie et équivalents de trésorerie	695 657	48 587
Total actif circulant	1 053 463	151 277
TOTAL DE L'ACTIF	5 497 141	4 594 955
PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
(en milliers d'euros)		
Capital	1 062 268	1 402 268
Primes d'émission		
Réserves	139 514	117 294
Report à nouveau	3 663	46 497
Résultat	166 712	444 385
Acompte sur dividendes	(160 000)	(465 000)
Capitaux propres	1 212 156	1 545 444
Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes financières	4 249 110	3 036 050
Autres dettes et comptes de régularisation	35 875	13 461
Total dettes	4 284 985	3 049 511
TOTAL DU PASSIF	5 497 141	4 594 955

3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Acompte sur dividende	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
01 janvier 2020	1 402 268		117 294	46 497	(465 000)	444 385	1 545 444
Réduction de capital	(340 000)						(340 000)
Dividendes					465 000	(465 000)	-
Acompte sur dividendes					(160 000)		(160 000)
Distribution exceptionnelle							-
Affectation du résultat 2019			22 219	(42 834)		20 615	-
Résultat 2020						166 712	166 712
31 décembre 2020	1 062 268	-	139 514	3 663	(160 000)	166 712	1 212 156

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Acompte sur dividende	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
01 janvier 2019	1 512 268		91 398	464	(446 000)	517 930	1 676 060
Réduction de capital	(110 000)						(110 000)
Dividendes					446 000	(446 000)	-
Acompte sur dividendes					(465 000)		(465 000)
Distribution exceptionnelle							-
Affectation du résultat 2018			25 896	46 033		(71 930)	(0)
Résultat 2019						444 385	444 385
31 décembre 2019	1 402 268	-	117 294	46 497	(465 000)	444 384	1 545 444

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net	166 712	444 385
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		3 075
Marge brute d'autofinancement	166 712	447 460
Variation des clients et autres créances	(15 126)	10 374
Variation des fournisseurs et autres dettes	35 097	(11 842)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	19 970	(1 468)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	186 682	445 992
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Cession d'immobilisations financières	-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-	-
Dividendes versés aux actionnaires	(160 000)	(465 000)
Dividendes versés en nature (actions)		
Augmentation de capital		
Réduction de capital	(340 000)	(110 000)
Emission d'emprunts	1 200 000	
Remboursement d'emprunt et avances		
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	700 000	(575 000)
Variation de trésorerie	886 682	(129 008)
Trésorerie d'ouverture	88 625	217 632
Trésorerie de clôture (1)	975 306	88 624
 (1) Trésorerie de clôture		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	695 279	48 587
Comptes courants cash pooling	280 027	40 037
Trésorerie de clôture	975 306	88 625

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1 INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

La société HIT a été constituée le 2 novembre 2005, en vue de se porter acquéreur des titres de Sanef, dans le cadre de la cession par le gouvernement français de ses participations dans trois sociétés concessionnaires d'autoroutes.

L'acquisition s'est concrétisée le 3 février 2006 et HIT est devenu l'actionnaire unique de Sanef.

Le siège social de la société est situé 30 boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux.

La société HIT a comme actionnaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Madrid. Les comptes consolidés de HIT sont inclus dans les comptes consolidés du groupe Abertis.

Fait majeurs de l'exercice 2020

De par son activité de Holding la crise sanitaire liée au Covid-19 a eu un impact limité sur le résultat d'exploitation de HIT.

En contrepartie les produits financiers sont impactés par des produits de participation en baisse suite à la diminution des dividendes versés par Sanef.

Dans ces conditions le résultat net se situe à 167 Mn€.

2 *PRINCIPES COMPTABLES*

Les états financiers de la société ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le Code de Commerce, le Plan Comptable Général (règlement 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant actualisé par la suite).

2.1 *Immobilisations financières*

Les titres de participation des filiales sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée sur la base des perspectives financières ou de la situation nette comptable des filiales et participations, est inférieure au prix de revient.

2.2 *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3 COMMENTAIRES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE

3.1 Incidence de la prise de contrôle du groupe Sanef

La société HIT établit des comptes consolidés. Au 31 décembre 2020 le périmètre de consolidation des filiales et participations est le suivant :

Sociétés	Activité
Sanef	Concession autoroutière
Sapn	Concession autoroutière
Sanef 107.7	Radio
Bip & Go	Distributeur (télématique)
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes
Léonord	Concession autoroutière
Routalis	Exploitation d'autoroutes
A'lienor	Concession autoroutière

Depuis le 1^{er} juin 2006, les sociétés du groupe Sanef sont intégrées dans le groupe fiscal dont HIT est la tête.

Le 10 juin 2020 les sociétés Sanef et Sapn ont procédé à la cession d'Alis.

Au 1^{er} janvier 2020 le périmètre d'intégration fiscale du groupe comprend les sociétés Sanef, Sapn, Sanef 107.7, Sanef Aquitaine, Bip & Go et la Société d'Exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon (SE BPNL).

3.2 Compte de résultat

En 2020 les « **charges externes** » sont constituées :

- d'honoraires à hauteur de 524 milliers d'euros, contre 261 milliers d'euros en 2019,
- de primes d'assurances pour 124 milliers d'euros. En 2019 ce poste s'élevait à 60 milliers d'euros.

Comptes sociaux HIT

En 2020 le poste « impôts et taxes » comprend la Contribution économique territoriale pour 1 milliers d'euros.

La Contribution économique territoriale (CET) est composée de deux contributions, la Contribution foncière des entreprises (CFE) assise sur les biens passibles d'une taxe foncière et la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont l'assiette est la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

La société HIT ne dégage pas de valeur ajoutée et n'est soumise qu'à une contribution minimale au titre de la CFE.

Le poste « **intérêts et charges assimilés** » comprend :

- les charges d'intérêts pour un montant de 104.847 milliers d'euros en 2020 et 92.165 milliers d'euros en 2019,
- un montant de 1.157 milliers d'euros en 2020 identique à 2019, qui représente l'amortissement, à partir de 2018 et jusqu'en 2025, de la soulte de débouclage, d'un montant de 7.616 milliers d'euros, du swap de « couverture de flux de trésorerie » mis en place lors de l'opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management ») en septembre 2014 (Cf. 3.6 - 5),
- un montant de 6.888 milliers d'euros d'amortissement de la prime de 72.898 milliers d'euros versée aux porteurs d'obligations dans le cadre du refinancement en 2014 et étalée jusqu'en 2025 (Cf. 3.6 - 5),
- un montant de 64 773 milliers d'euros relatif à des remboursements anticipés de swaps auprès de Santander pour 51 530 milliers d'euros et auprès de la Caixa pour 13 243 milliers d'euros,
- un montant de 6 885 milliers d'euros qui correspond pour 2 535 milliers à des commissions relatives à différents crédits revolving et pour 4 350 milliers à des commission sur lme nouvel emprunt obligataire contracté en cours d'année,

Les « **autres charges financières** » d'un montant de 4.043 milliers d'euros représentent l'amortissement des primes d'émission ou de remboursement d'emprunts obligataires.

En 2020 les « **produits financiers** » se décomposent en produits de participations et en autres produits financiers.

Les produits de participations représentent les dividendes versés par Sanef pour 300.000 milliers d'euros. En 2019 HIT a reçu des dividendes versés par Sanef pour 515.877 milliers d'euros.

Les autres produits financiers sont constitués par l'amortissement de primes d'émission d'emprunt pour 322 milliers d'euros et par des intérêts créditeurs divers pour 121 milliers d'euros (Cf. 3.4).

Le poste « **impôt sur les résultats** » est créditeur de 59.461 milliers d'euros. Ce « produit d'impôt » traduit l'économie d'impôt induite par l'intégration fiscale du groupe Sanef à HIT et se décompose comme suit, hors crédits d'impôt :

- charge d'impôt du groupe HIT : 120.531 milliers d'euros. La charge d'impôt du groupe était de 270.185 milliers d'euros en 2019.

Comptes sociaux HIT

- produit d'intégration fiscale groupe Sanef : 179.997 milliers d'euros. Le produit d'intégration fiscale était de 302.489 milliers d'euros en 2019.

Le compte d'impôt comprend par ailleurs la constatation en 2019 des crédits d'impôts au titre de l'exercice précédent, dont 98 milliers d'euros au titre du Crédit d'impôt Recherche.

Au 31 décembre 2020 HIT dispose de déficits reportables propres pour un montant de 1.955.297 milliers d'euros.

3.3 Immobilisations financières

Au 31 décembre 2020 les « **immobilisations financières** » d'un montant de 4.443.678 milliers d'euros, sont constituées par des titres de participation dans la société Sanef.

3.4 Autres créances et comptes de régularisation

Au 31 décembre 2020 les « **autres créances** » comprennent :

- les comptes courants des sociétés intégrées fiscalement qui représentent le solde de contribution des filiales du périmètre fiscal au paiement de l'impôt, pour un montant de 38 milliers d'euros.
- Le compte courant « cash pooling » de Sanef pour un montant de 280.027 milliers d'euros, lequel fonctionne dans le cadre d'une convention de trésorerie.

Ces créances ont une échéance à moins d'un an.

Le poste des comptes de régularisation comprend quant à lui :

- Les primes d'émission ou de remboursement liées aux emprunts obligataires émis par HIT et par la filiale absorbée HIT Finance BV, pour un montant net de 20.286 milliers d'euros. Les primes d'un montant brut de 48.372 milliers d'euros sont amorties sur la durée des emprunts correspondants.
- Le poste « charges constatées d'avance » pour un montant de 29.274 milliers d'euros. HIT, dans le cadre de son opération de refinancement (Cf. 3.6), a payé aux porteurs d'obligations rachetées une prime de 72.324 milliers d'euros dont 1.722 milliers d'euros constatés dans le résultat en 2014 et 70.602 milliers d'euros en charges constatées d'avance étalées linéairement jusqu'en 2025.

3.5 Capitaux propres

Au 31 décembre 2020 le capital social de la société HIT est composé de 1.062.267.743 titres d'un nominal de 1 euro.

Par décision de l'Associé unique du 1 décembre 2020, le capital social a été réduit d'un montant de 340.000 milliers d'euros, par voie de distribution à l'Associé. Ainsi le nombre d'actions qui était de 1.402.267.743 a été échangé par 1.062.267.743 actions nouvelles.

Comptes sociaux HIT

Cette distribution de 340.000 milliers d'euros a été mise en paiement le 28 décembre 2020.

Depuis 2007 et jusqu'au 31 décembre 2017, par décisions collectives, les Associés ont décidé des distributions exceptionnelles ou complémentaires, proportionnellement à leur participation au capital, prélevées sur le compte de primes d'émission pour un montant total de 490.949 milliers d'euros.

Capital social et primes :

(en milliers d'euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant du capital	Primes d'émission
1^{er} janvier 2007	1 512 267 743	0.001	1 512 268	490 949
Décisions collectives d'Associés du 25 avril 2007 au 12 juin 2017				(490 949)
31 décembre 2017	1 512 267 743	0.001	1 512 268	-

Par décision de l'Associé unique du 07 février 2020, le résultat de l'exercice 2019 de 444.385 milliers d'euros a été affecté à la réserve légale pour 22.219 milliers d'euros. Le solde auquel s'ajoute un montant de report à nouveau antérieur de 46.497 milliers d'euros, formant ainsi un bénéfice distribuable de 468.663 milliers d'euros, a été affecté à la distribution d'un dividende en numéraire pour 465.000 milliers d'euros et au compte report à nouveau pour 3.663milliers d'euros (Cf. **3.** tableau de variation des capitaux propres).

Par décision des Associés du 02 décembre 2020, une somme de 160.000 milliers d'euros a été distribuée à titre d'acompte sur le dividende et versée le 28 décembre 2020.

Ainsi le montant total distribué aux Associés en 2020 s'élève à 500.000 milliers d'euros. Il était de 575.000 milliers d'euros en 2019.

3.6 *Emprunts et dettes financières*

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts et dettes financières	4 209 800	3 009 800
Intérêts courus	38 932	26 250
Total	4 248 732	3 036 050

Les dettes financières mentionnées ci-dessus sont remboursables dans les délais suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
A un an au plus	1 398 732	26 250
De 1 an à 5 ans	1 150 000	1 859 800
A plus de 5 ans	1 700 000	1 150 000
Autres dettes et comptes de régularisation	4 248 732	3 036 050

Comptes sociaux HIT

Les emprunts ont été souscrits en euros, à taux fixe pour 4.209.800 milliers d'euros.

Financement et dettes financières non courants

L'opération d'acquisition de Sanef a été réalisée au moyen de fonds propres et d'un endettement dont les caractéristiques au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

1. Emprunt obligataire émis le 27 octobre 2006 par HIT Finance BV (Pays-Bas) de 1.500.000 milliers d'euros au taux de 4,875 % remboursable intégralement le 27 octobre 2021.
Cet emprunt est assorti d'une prime d'émission de 16.830 milliers d'euros et de frais intégralement réglés pour 4.500 milliers d'euros.
2. Emprunt obligataire émis le 10 mars 2011 par HIT Finance BV (Pays-Bas) de 750.000 milliers d'euros au taux de 5,750 % remboursable intégralement le 9 mars 2018.
Cet emprunt est assorti d'une prime de remboursement de 2.227 milliers d'euros et de frais intégralement réglés pour 2.062 milliers d'euros.
3. Emprunt obligataire émis le 12 avril 2012 par HIT Finance BV (Pays-Bas) de 400.000 milliers d'euros au taux de 5,750 % remboursable intégralement le 9 mars 2018.
Cet emprunt est assorti d'une prime d'émission de 18.712 milliers d'euros et de frais intégralement réglés pour 1.200 milliers d'euros.
4. Emprunt bancaire syndiqué émis le 31 octobre 2006 par HIT d'un montant de 1.150.000 milliers d'euros (« tranche A »), remboursable progressivement à partir de 2010 jusqu'au 31 octobre 2013. Le taux d'intérêt est basé sur l'Euribor 3 mois.
Au 31 décembre 2010 le capital restant à rembourser était de 1.100.000 milliers d'euros.

Un remboursement anticipé de 750.000 milliers d'euros a été effectué le 18 mars 2011 couvert par l'emprunt obligataire émis le 10 mars 2011 par HIT Finance BV (Cf. point 2. ci-dessus).

Le solde de l'emprunt initial a fait l'objet d'un remboursement de 334.091 milliers d'euros le 12 avril 2012 couvert par l'emprunt obligataire émis à la même date par HIT Finance BV (Cf. point 3. ci-dessus).

La « tranche A » de l'emprunt bancaire syndiqué a fait l'objet de swaps de taux, qualifiés de couverture.

La réduction des swaps induite par l'opération de remboursement sur la « tranche A » pour 750 millions d'euros le 18 mars 2011 a généré un paiement de soulte de 50.120 milliers d'euros en 2011.

La réduction des swaps induite par l'opération de remboursement du solde sur la « tranche A » pour 334 millions d'euros le 12 avril 2012 a généré un paiement de soulte de 26.430 milliers d'euros en 2012.

Ces charges ont été étalées sur la durée d'amortissement de l'emprunt couvert, soit jusqu'en 2018.

5. HIT a procédé en septembre 2014 à une opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management »).

Le groupe a racheté une partie de sa dette obligataire émise, via sa filiale néerlandaise HIT Finance BV, en 2011 et 2012 à un taux de 5,750% et à échéance 2018 pour un total de

1.150.000 milliers d'euros (Cf. points 2 et 3). Le rachat porte sur un montant de 400.000 milliers d'euros. Afin de permettre ce rachat, une prime de 72.898 milliers d'euros (la « prime de rachat ») a été versée aux obligataires apportant leurs titres à l'opération de refinancement.

La société HIT SAS a concomitamment émis une dette obligataire pour 450.000 milliers d'euros sur 10,5 ans à échéance mars 2025 offrant un coupon de 2,25%. La prime de rachat pour 72.898 milliers d'euros de l'ancienne dette 2011 et 2012 est intégrée au calcul du taux d'intérêt effectif de cette émission de refinancement 2014.

Par ailleurs, une opération de couverture des taux fixant les taux d'intérêts applicables à l'opération sur la période 2018 – 2025 (swaps de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie) a été mise en place entre le début de l'opération et sa réalisation. Cette opération, lors de son débouclage en septembre 2014, a résulté en une soule à payer de 7.616 milliers d'euros. Son étalement par résultat est opéré depuis 2018.

Cette opération de refinancement a permis au groupe HIT de s'assurer un financement de 450.000 milliers d'euros à un taux coupon de 2,25% fixé pour la période 2018 – 2025.

6. En septembre 2015 HIT a procédé à nouveau à une opération de refinancement de sa dette obligataire.

La société a racheté une partie de sa dette obligataire émise en 2011 et 2012 à un taux de 5,75% d'échéance 2018 d'un total de 1 150 millions d'euros, dont le nominal avait été ramené à 750 millions d'euros en 2014 lors d'une première opération de rachat d'obligation financé par une émission de 450 millions d'euros de maturité 2025 et portant un taux intérêt de 2,25%. Le rachat effectué en 2015 porte sur un montant de 250 millions d'euros. Afin de permettre ce rachat, une prime de 33,3 millions d'euros (la « prime de rachat ») a été versée aux obligataires apportant leurs titres à l'opération de refinancement. Cette prime a été entièrement constatée en charges de l'exercice 2015.

La société HIT SAS a concomitamment émis une dette obligataire pour 200 millions d'euros en abondant la souche mars 2025 offrant un coupon de 2,25% émise en septembre 2014 pour 450 millions d'euros.

Cette opération de refinancement a permis à HIT de s'assurer un financement complémentaire de 200 millions d'euros à un taux coupon de 2,25% fixé pour la période 2018 – 2025.

7. En novembre 2017, HIT a procédé à une émission obligataire d'un milliard d'euros principalement destinée au refinancement d'une partie de la dette existante. HIT a émis deux obligations de 500 millions d'euros chacune avec une date de maturité à 2023 et 2027 et dont les coupons s'élèvent respectivement à 0,625% et 1,625%. Cette nouvelle émission obligataire a permis le rachat d'une partie de l'émission obligataire arrivant à échéance en 2021, pour 140 millions d'euros ainsi que le remboursement de l'émission obligataire de 500 millions d'euros arrivée à échéance en 2018.
8. En mai et septembre 2020, HIT a procédé à deux émissions obligataires de 600 millions d'euros chacune. Ces émissions ont principalement été réalisées afin de préfinancer le remboursement de l'émission obligataire réalisée en 2006 ayant pour échéance octobre 2021 et dont le nominal restant dû s'élève à 1 359,8 millions d'euros. Les émissions de mai et septembre 2020 ont respectivement une date de maturité de 7 ans et 9 ans et un coupon s'élevant à 2,50% et 1,625%.

3.7 *Autres dettes et comptes de régularisation*

Au 31 décembre 2020, le poste « **autres dettes** » comprend essentiellement :

- Des dettes fournisseurs pour 228 milliers d'euros dont 206 milliers d'euros de factures non parvenues.
- Les comptes courants de filiales pour 33.816 milliers d'euros et Abertis pour 11 milliers d'euros.

Ces dettes ont une échéance à moins d'un an.

Au 31 décembre 2020 ce poste comprend par ailleurs 1.287 milliers d'euros de produits constatés d'avance représentant le solde de primes sur émissions obligataires amorties sur la durée de l'emprunt (Cf. 3.6).

3.8 *Engagements hors bilan*

Au 31 décembre 2020 HIT dispose d'une ligne de crédit ouverte et non tirée pour 1 000 millions d'euros.

3.9 *Transactions avec les entreprises et les parties liées*

Au 31 décembre 2020 le poste « autres créances » comprend les comptes courants de Sanef 107.7 pour 4 milliers d'euros et SE BPNL pour 33 milliers d'euros.

Ces comptes courants représentent le solde de la contribution à l'impôt sur les bénéfices dû par les sociétés filles à HIT au titre de l'exercice 2020 dans le cadre de l'intégration fiscale.

Les « autres créances » comprennent également le compte courant cash pooling de Sanef pour 280.027 milliers d'euros, lequel fonctionne dans le cadre d'une convention de trésorerie.

Au 31 décembre 2020 le poste « autres dettes » comprend le compte courant de Sanef pour 27.590 milliers d'euros, Sapn pour 5.850 milliers d'euros, Sanef aquitaine pour 75 milliers d'euros et Bip & Go pour 301 milliers d'euros qui représentent l'excédent de contribution à l'impôt sur les bénéfices de la société fille au titre de l'exercice 2020 dans le cadre de l'intégration fiscale.

Les « autres dettes » comprennent par ailleurs les comptes courants d'opérations diverses d'Abertis pour 11 milliers d'euros.

En 2020 HIT a enregistré des intérêts créditeurs de Sanef pour 153 milliers d'euros.

Aucune information n'est donnée au titre des transactions conclues avec les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

3.10 Honoraires de commissariat aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et PHM-Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes de la société au 31 décembre 2020.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus, au titre du contrôle légal des comptes et des prestations entrant dans les diligences liées à cette mission, ainsi qu'au titre des services autres que la certification des comptes (SACC), principalement des lettres de confort, se montent à un total de 106 milliers d'euros en 2020.

4 LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations <small>(montants en milliers d'euros)</small>	Capital	Autres capitaux propres <small>(1)</small>	Quote part capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances Valeur nette	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
Filiales (plus de 50% des titres)								
- Sanef	53 090	1 093 061	100,00%	4 443 678	4 443 678		1 067 940	489 727

(1) Non compris le résultat de l'exercice.

La société HIT a perçu au cours de l'exercice 2020 des dividendes de Sanef pour un montant de 300.000 milliers d'euros.



HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
Société par actions simplifiée au capital de 1.062.267.743 €
Siège social : 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
484 918 123 RCS Nanterre
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le treize avril,
À dix heures,

LA SOUSSIGNÉE :

Abertis Infraestructuras S.A., société anonyme de droit espagnol
dont le siège social est situé Paseo de la Castellana, 39, 28046 Madrid
(Espagne), immatriculée au Registro Mercantil de Madrid sous le
numéro M-660899,

Titulaire de

représentée par Monsieur Francisco José Aljaro Navarro, dûment
habilité à cet effet,

1.062.267.743 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social,

1.062.267.743 actions

Agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la Société,

I – A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, l'Associé Unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

En outre, les commissaires aux comptes ont établi un rapport sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés.

1

II – A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- Approbation des comptes consolidés et opérations du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes et opérations de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Constat de la démission du commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire ;
- Constat de la démission du commissaire aux comptes suppléant ;
- Absence de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

(Approbation des comptes consolidés et opérations du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Associé Unique, connaissance prise :

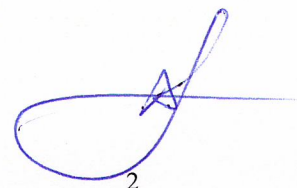
- du rapport de gestion du Président sur la gestion de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; et
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice,
- **approuve** les comptes consolidés dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME DÉCISION

(Approbation des comptes et opérations de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Associé Unique, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Président sur la gestion de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; et
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de cet exercice,
- **approuve** les comptes sociaux dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et faisant apparaître que le résultat net de l'exercice écoulé est un bénéfice de 166.711.615,43 euros ;
- **prend acte** de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.



2

TROISIÈME DÉCISION

(Mention de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Associé Unique **prend acte** qu'aucune conventions visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours l'exercice clos le 31 décembre 2020.

QUATRIÈME DÉCISION

(Quitus au Président)

En conséquence de l'approbation des décisions précédentes, l'Associé Unique **donne quitus** au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

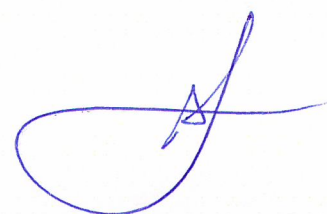
CINQUIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, et après avoir pris acte que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est un bénéfice de 166.711.615,43 euros, que la réserve légale est complètement dotée et que le montant du bénéfice distribuable est donc de 166.711.615,43 euros,

- **décide** d'affecter le bénéfice de 166.711.615,43 euros comme suit :
 - à hauteur de de 160.000.000 euros en dividende en numéraire à l'Associé Unique, soit environ 0,1506 euros pour chacune des 1.062.267.743 actions composant le capital de la Société ;
 - à hauteur du solde du bénéfice distribuable, soit 6.711.615,43 euros au compte « report à nouveau » ;
- **prend acte** que le dividende de 160.000.000 euros a été intégralement versé par acompte à la suite de la décision du Président du 2 décembre 2020 ;
- **prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, de ce que les dividendes mis en distribution au titre des trois (3) précédents exercices sont les suivants :

Exercice social clos le :	Nombre d'actions	Distribution à l'associé unique (en euros)			Distribution nette par action (montant arrondi en euros)
		Montant total	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	
31/12/17	1.512.267.743	354.000.000	néant	354.000.000	0,2341
31/12/18	1.512.267.743	446.000.000	néant	446.000.000	0,2949
31/12/19	1.402.267.743	465.000.000	néant	465.000.000	0,3316



SIXIÈME DÉCISION

(Constat de la démission du commissaire aux comptes titulaire)

L'Associé Unique **prend acte** de la démission du commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte & Associés, à l'issue de la présente décision de l'Associé Unique en date du 13 avril 2021.

SEPTIÈME DÉCISION

(Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire)

L'Associé Unique décide de nommer en remplacement de la société Deloitte & Associés et en qualité de commissaire aux comptes titulaire, à l'issue de la présente décision de l'Associé Unique en date du 13 avril 2021, et pour une durée égale à celle de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

la société **KPMG S.A.**,
société anonyme à directoire et conseil de surveillance,
dont le siège social est situé Tour Eqho – 2, avenue Gambetta à Paris La Défense Cedex (92066),
immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 775 726 417.

La société KPMG Associés a d'ores et déjà manifesté son acceptation dans l'éventualité où ces fonctions lui seraient confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements et par les statuts de la Société pour l'exercice desdites fonctions.

HUITIÈME DÉCISION

(Constat de la démission du commissaire aux comptes suppléant)

L'Associé Unique **prend acte** de la démission du commissaire aux comptes suppléant, la société BEAS, à l'issue de la présente décision de l'Associé Unique en date du 13 avril 2021.

NEUVIÈME DÉCISION

(Absence de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant)

L'Associé Unique **décide** de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant au sein de la Société conformément à l'article L. 823-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts de la Société.

DIXIÈME DÉCISION

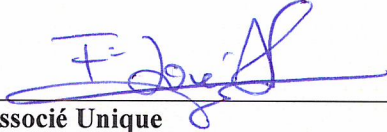
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.



* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.



Associé Unique
Abertis Infraestructuras S.A.
représentée par **Francisco José Aljaro Navarro**



Président de la Société
Francisco José Aljaro Navarro

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Gallieni
92130 Issy- les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Gallieni
92130 Issy- les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé unique de la société Holding d'Infrastructure de Transport,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les assemblées générales de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HIT par l'Assemblée générale du 16 avril 2012 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 16 décembre 2013 pour le cabinet PHM-AEC.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PHM-AEC dans la 7^{ème} année, dont 7 années pour les deux cabinets, depuis que des titres de créance de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 26 février 2021

Les commissaires aux comptes

PHM-AEC

Deloitte & Associés



Vincent MOLINIE



Nadège PINEAU



Comptes sociaux
31 décembre 2020

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE.....	3
1. COMPTE DE RÉSULTAT	3
2. BILAN.....	4
3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.....	7
1 INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE.....	7
2 PRINCIPES COMPTABLES.....	8
2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8
2.2 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	8
3 COMMENTAIRES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE.....	9
3.1 INCIDENCE SUR LA PRISE DE CONTROLE DU GROUPE SANEF	9
3.2 COMPTE DE RESULTAT	9
3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10
3.4 AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	10
3.5 CAPITAUX PROPRES.....	11
3.6 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	12
3.7 AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	15
3.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	15
3.9 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	15
3.10 HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	15
4 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	16

ETATS DE SYNTHESE

1. COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Chiffre d'affaires		
Autres produits		
Charges opérationnelles	(3 189)	(287)
Achats et charges externes	(3 188)	(262)
Charges de personnel		
Autres charges		
Impôts et taxes	(1)	(25)
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Bénéfice opérationnel	(3 189)	(287)
Charges d'intérêts et charges assimilées	(186 111)	(100 636)
Autres charges financières	(4 043)	(3 074)
Produits financiers	300 596	516 411
Résultat financier	110 442	412 700
Charges exceptionnelles	(2)	
Produits exceptionnels		
Résultat exceptionnel	(2)	0
Bénéfice avant impôt	107 251	412 413
Impôt sur les résultats	59 461	31 972
Bénéfice net de l'exercice	166 712	444 385

2. BILAN

ACTIF	31.12.2020	31.12.2019
(en milliers d'euros)		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	4 443 678	4 443 678
Total actif immobilisé	4 443 678	4 443 678
Clients, autres créances et comptes de régularisation	357 806	102 690
Trésorerie et équivalents de trésorerie	695 657	48 587
Total actif circulant	1 053 463	151 277
TOTAL DE L'ACTIF	5 497 141	4 594 955
PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
(en milliers d'euros)		
Capital	1 062 268	1 402 268
Primes d'émission		
Réserves	139 514	117 294
Report à nouveau	3 663	46 497
Résultat	166 712	444 385
Acompte sur dividendes	(160 000)	(465 000)
Capitaux propres	1 212 156	1 545 444
Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes financières	4 249 110	3 036 050
Autres dettes et comptes de régularisation	35 875	13 461
Total dettes	4 284 985	3 049 511
TOTAL DU PASSIF	5 497 141	4 594 955

3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Acompte sur dividende	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
01 janvier 2020	1 402 268		117 294	46 497	(465 000)	444 385	1 545 444
Réduction de capital	(340 000)						(340 000)
Dividendes					465 000	(465 000)	-
Acompte sur dividendes					(160 000)		(160 000)
Distribution exceptionnelle							-
Affectation du résultat 2019			22 219	(42 834)		20 615	-
Résultat 2020						166 712	166 712
31 décembre 2020	1 062 268	-	139 514	3 663	(160 000)	166 712	1 212 156

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Acompte sur dividende	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
01 janvier 2019	1 512 268		91 398	464	(446 000)	517 930	1 676 060
Réduction de capital	(110 000)						(110 000)
Dividendes					446 000	(446 000)	-
Acompte sur dividendes					(465 000)		(465 000)
Distribution exceptionnelle							-
Affectation du résultat 2018			25 896	46 033		(71 930)	(0)
Résultat 2019						444 385	444 385
31 décembre 2019	1 402 268	-	117 294	46 497	(465 000)	444 384	1 545 444

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net	166 712	444 385
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		3 075
Marge brute d'autofinancement	166 712	447 460
Variation des clients et autres créances	(15 126)	10 374
Variation des fournisseurs et autres dettes	35 097	(11 842)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	19 970	(1 468)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	186 682	445 992
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Cession d'immobilisations financières	-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-	-
Dividendes versés aux actionnaires	(160 000)	(465 000)
Dividendes versés en nature (actions)		
Augmentation de capital		
Réduction de capital	(340 000)	(110 000)
Emission d'emprunts	1 200 000	
Remboursement d'emprunt et avances		
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	700 000	(575 000)
Variation de trésorerie	886 682	(129 008)
Trésorerie d'ouverture	88 625	217 632
Trésorerie de clôture (1)	975 306	88 624
 (1) Trésorerie de clôture		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	695 279	48 587
Comptes courants cash pooling	280 027	40 037
Trésorerie de clôture	975 306	88 625

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1 INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

La société HIT a été constituée le 2 novembre 2005, en vue de se porter acquéreur des titres de Sanef, dans le cadre de la cession par le gouvernement français de ses participations dans trois sociétés concessionnaires d'autoroutes.

L'acquisition s'est concrétisée le 3 février 2006 et HIT est devenu l'actionnaire unique de Sanef.

Le siège social de la société est situé 30 boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux.

La société HIT a comme actionnaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Madrid. Les comptes consolidés de HIT sont inclus dans les comptes consolidés du groupe Abertis.

Fait majeurs de l'exercice 2020

De par son activité de Holding la crise sanitaire liée au Covid-19 a eu un impact limité sur le résultat d'exploitation de HIT.

En contrepartie les produits financiers sont impactés par des produits de participation en baisse suite à la diminution des dividendes versés par Sanef.

Dans ces conditions le résultat net se situe à 167 Mn€.

2 *PRINCIPES COMPTABLES*

Les états financiers de la société ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le Code de Commerce, le Plan Comptable Général (règlement 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant actualisé par la suite).

2.1 *Immobilisations financières*

Les titres de participation des filiales sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée sur la base des perspectives financières ou de la situation nette comptable des filiales et participations, est inférieure au prix de revient.

2.2 *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3 COMMENTAIRES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE

3.1 Incidence de la prise de contrôle du groupe Sanef

La société HIT établit des comptes consolidés. Au 31 décembre 2020 le périmètre de consolidation des filiales et participations est le suivant :

Sociétés	Activité
Sanef	Concession autoroutière
Sapn	Concession autoroutière
Sanef 107.7	Radio
Bip & Go	Distributeur (télématique)
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes
Léonord	Concession autoroutière
Routalis	Exploitation d'autoroutes
A'lienor	Concession autoroutière

Depuis le 1^{er} juin 2006, les sociétés du groupe Sanef sont intégrées dans le groupe fiscal dont HIT est la tête.

Le 10 juin 2020 les sociétés Sanef et Sapn ont procédé à la cession d'Alis.

Au 1^{er} janvier 2020 le périmètre d'intégration fiscale du groupe comprend les sociétés Sanef, Sapn, Sanef 107.7, Sanef Aquitaine, Bip & Go et la Société d'Exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon (SE BPNL).

3.2 Compte de résultat

En 2020 les « **charges externes** » sont constituées :

- d'honoraires à hauteur de 524 milliers d'euros, contre 261 milliers d'euros en 2019,
- de primes d'assurances pour 124 milliers d'euros. En 2019 ce poste s'élevait à 60 milliers d'euros.

Comptes sociaux HIT

En 2020 le poste « impôts et taxes » comprend la Contribution économique territoriale pour 1 milliers d'euros.

La Contribution économique territoriale (CET) est composée de deux contributions, la Contribution foncière des entreprises (CFE) assise sur les biens passibles d'une taxe foncière et la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont l'assiette est la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

La société HIT ne dégage pas de valeur ajoutée et n'est soumise qu'à une contribution minimale au titre de la CFE.

Le poste « **intérêts et charges assimilés** » comprend :

- les charges d'intérêts pour un montant de 104.847 milliers d'euros en 2020 et 92.165 milliers d'euros en 2019,
- un montant de 1.157 milliers d'euros en 2020 identique à 2019, qui représente l'amortissement, à partir de 2018 et jusqu'en 2025, de la soulte de débouclage, d'un montant de 7.616 milliers d'euros, du swap de « couverture de flux de trésorerie » mis en place lors de l'opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management ») en septembre 2014 (Cf. 3.6 - 5),
- un montant de 6.888 milliers d'euros d'amortissement de la prime de 72.898 milliers d'euros versée aux porteurs d'obligations dans le cadre du refinancement en 2014 et étalée jusqu'en 2025 (Cf. 3.6 - 5),
- un montant de 64 773 milliers d'euros relatif à des remboursements anticipés de swaps auprès de Santander pour 51 530 milliers d'euros et auprès de la Caixa pour 13 243 milliers d'euros,
- un montant de 6 885 milliers d'euros qui correspond pour 2 535 milliers à des commissions relatives à différents crédits revolving et pour 4 350 milliers à des commission sur lme nouvel emprunt obligataire contracté en cours d'année,

Les « **autres charges financières** » d'un montant de 4.043 milliers d'euros représentent l'amortissement des primes d'émission ou de remboursement d'emprunts obligataires.

En 2020 les « **produits financiers** » se décomposent en produits de participations et en autres produits financiers.

Les produits de participations représentent les dividendes versés par Sanef pour 300.000 milliers d'euros. En 2019 HIT a reçu des dividendes versés par Sanef pour 515.877 milliers d'euros.

Les autres produits financiers sont constitués par l'amortissement de primes d'émission d'emprunt pour 322 milliers d'euros et par des intérêts créditeurs divers pour 121 milliers d'euros (Cf. 3.4).

Le poste « **impôt sur les résultats** » est créditeur de 59.461 milliers d'euros. Ce « produit d'impôt » traduit l'économie d'impôt induite par l'intégration fiscale du groupe Sanef à HIT et se décompose comme suit, hors crédits d'impôt :

- charge d'impôt du groupe HIT : 120.531 milliers d'euros. La charge d'impôt du groupe était de 270.185 milliers d'euros en 2019.

Comptes sociaux HIT

- produit d'intégration fiscale groupe Sanef : 179.997 milliers d'euros. Le produit d'intégration fiscale était de 302.489 milliers d'euros en 2019.

Le compte d'impôt comprend par ailleurs la constatation en 2019 des crédits d'impôts au titre de l'exercice précédent, dont 98 milliers d'euros au titre du Crédit d'impôt Recherche.

Au 31 décembre 2020 HIT dispose de déficits reportables propres pour un montant de 1.955.297 milliers d'euros.

3.3 Immobilisations financières

Au 31 décembre 2020 les « **immobilisations financières** » d'un montant de 4.443.678 milliers d'euros, sont constituées par des titres de participation dans la société Sanef.

3.4 Autres créances et comptes de régularisation

Au 31 décembre 2020 les « **autres créances** » comprennent :

- les comptes courants des sociétés intégrées fiscalement qui représentent le solde de contribution des filiales du périmètre fiscal au paiement de l'impôt, pour un montant de 38 milliers d'euros.
- Le compte courant « cash pooling » de Sanef pour un montant de 280.027 milliers d'euros, lequel fonctionne dans le cadre d'une convention de trésorerie.

Ces créances ont une échéance à moins d'un an.

Le poste des comptes de régularisation comprend quant à lui :

- Les primes d'émission ou de remboursement liées aux emprunts obligataires émis par HIT et par la filiale absorbée HIT Finance BV, pour un montant net de 20.286 milliers d'euros. Les primes d'un montant brut de 48.372 milliers d'euros sont amorties sur la durée des emprunts correspondants.
- Le poste « charges constatées d'avance » pour un montant de 29.274 milliers d'euros. HIT, dans le cadre de son opération de refinancement (Cf. 3.6), a payé aux porteurs d'obligations rachetées une prime de 72.324 milliers d'euros dont 1.722 milliers d'euros constatés dans le résultat en 2014 et 70.602 milliers d'euros en charges constatées d'avance étalées linéairement jusqu'en 2025.

3.5 Capitaux propres

Au 31 décembre 2020 le capital social de la société HIT est composé de 1.062.267.743 titres d'un nominal de 1 euro.

Par décision de l'Associé unique du 1 décembre 2020, le capital social a été réduit d'un montant de 340.000 milliers d'euros, par voie de distribution à l'Associé. Ainsi le nombre d'actions qui était de 1.402.267.743 a été échangé par 1.062.267.743 actions nouvelles.

Comptes sociaux HIT

Cette distribution de 340.000 milliers d'euros a été mise en paiement le 28 décembre 2020.

Depuis 2007 et jusqu'au 31 décembre 2017, par décisions collectives, les Associés ont décidé des distributions exceptionnelles ou complémentaires, proportionnellement à leur participation au capital, prélevées sur le compte de primes d'émission pour un montant total de 490.949 milliers d'euros.

Capital social et primes :

(en milliers d'euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant du capital	Primes d'émission
1^{er} janvier 2007	1 512 267 743	0.001	1 512 268	490 949
Décisions collectives d'Associés du 25 avril 2007 au 12 juin 2017				(490 949)
31 décembre 2017	1 512 267 743	0.001	1 512 268	-

Par décision de l'Associé unique du 07 février 2020, le résultat de l'exercice 2019 de 444.385 milliers d'euros a été affecté à la réserve légale pour 22.219 milliers d'euros. Le solde auquel s'ajoute un montant de report à nouveau antérieur de 46.497 milliers d'euros, formant ainsi un bénéfice distribuable de 468.663 milliers d'euros, a été affecté à la distribution d'un dividende en numéraire pour 465.000 milliers d'euros et au compte report à nouveau pour 3.663milliers d'euros (Cf. **3.** tableau de variation des capitaux propres).

Par décision des Associés du 02 décembre 2020, une somme de 160.000 milliers d'euros a été distribuée à titre d'acompte sur le dividende et versée le 28 décembre 2020.

Ainsi le montant total distribué aux Associés en 2020 s'élève à 500.000 milliers d'euros. Il était de 575.000 milliers d'euros en 2019.

3.6 *Emprunts et dettes financières*

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts et dettes financières	4 209 800	3 009 800
Intérêts courus	38 932	26 250
Total	4 248 732	3 036 050

Les dettes financières mentionnées ci-dessus sont remboursables dans les délais suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
A un an au plus	1 398 732	26 250
De 1 an à 5 ans	1 150 000	1 859 800
A plus de 5 ans	1 700 000	1 150 000
Autres dettes et comptes de régularisation	4 248 732	3 036 050

Comptes sociaux HIT

Les emprunts ont été souscrits en euros, à taux fixe pour 4.209.800 milliers d'euros.

Financement et dettes financières non courants

L'opération d'acquisition de Sanef a été réalisée au moyen de fonds propres et d'un endettement dont les caractéristiques au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

1. Emprunt obligataire émis le 27 octobre 2006 par HIT Finance BV (Pays-Bas) de 1.500.000 milliers d'euros au taux de 4,875 % remboursable intégralement le 27 octobre 2021.
Cet emprunt est assorti d'une prime d'émission de 16.830 milliers d'euros et de frais intégralement réglés pour 4.500 milliers d'euros.
2. Emprunt obligataire émis le 10 mars 2011 par HIT Finance BV (Pays-Bas) de 750.000 milliers d'euros au taux de 5,750 % remboursable intégralement le 9 mars 2018.
Cet emprunt est assorti d'une prime de remboursement de 2.227 milliers d'euros et de frais intégralement réglés pour 2.062 milliers d'euros.
3. Emprunt obligataire émis le 12 avril 2012 par HIT Finance BV (Pays-Bas) de 400.000 milliers d'euros au taux de 5,750 % remboursable intégralement le 9 mars 2018.
Cet emprunt est assorti d'une prime d'émission de 18.712 milliers d'euros et de frais intégralement réglés pour 1.200 milliers d'euros.
4. Emprunt bancaire syndiqué émis le 31 octobre 2006 par HIT d'un montant de 1.150.000 milliers d'euros (« tranche A »), remboursable progressivement à partir de 2010 jusqu'au 31 octobre 2013. Le taux d'intérêt est basé sur l'Euribor 3 mois.
Au 31 décembre 2010 le capital restant à rembourser était de 1.100.000 milliers d'euros.

Un remboursement anticipé de 750.000 milliers d'euros a été effectué le 18 mars 2011 couvert par l'emprunt obligataire émis le 10 mars 2011 par HIT Finance BV (Cf. point 2. ci-dessus).

Le solde de l'emprunt initial a fait l'objet d'un remboursement de 334.091 milliers d'euros le 12 avril 2012 couvert par l'emprunt obligataire émis à la même date par HIT Finance BV (Cf. point 3. ci-dessus).

La « tranche A » de l'emprunt bancaire syndiqué a fait l'objet de swaps de taux, qualifiés de couverture.

La réduction des swaps induite par l'opération de remboursement sur la « tranche A » pour 750 millions d'euros le 18 mars 2011 a généré un paiement de soulte de 50.120 milliers d'euros en 2011.

La réduction des swaps induite par l'opération de remboursement du solde sur la « tranche A » pour 334 millions d'euros le 12 avril 2012 a généré un paiement de soulte de 26.430 milliers d'euros en 2012.

Ces charges ont été étalées sur la durée d'amortissement de l'emprunt couvert, soit jusqu'en 2018.

5. HIT a procédé en septembre 2014 à une opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management »).

Le groupe a racheté une partie de sa dette obligataire émise, via sa filiale néerlandaise HIT Finance BV, en 2011 et 2012 à un taux de 5,750% et à échéance 2018 pour un total de

1.150.000 milliers d'euros (Cf. points 2 et 3). Le rachat porte sur un montant de 400.000 milliers d'euros. Afin de permettre ce rachat, une prime de 72.898 milliers d'euros (la « prime de rachat ») a été versée aux obligataires apportant leurs titres à l'opération de refinancement.

La société HIT SAS a concomitamment émis une dette obligataire pour 450.000 milliers d'euros sur 10,5 ans à échéance mars 2025 offrant un coupon de 2,25%. La prime de rachat pour 72.898 milliers d'euros de l'ancienne dette 2011 et 2012 est intégrée au calcul du taux d'intérêt effectif de cette émission de refinancement 2014.

Par ailleurs, une opération de couverture des taux fixant les taux d'intérêts applicables à l'opération sur la période 2018 – 2025 (swaps de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie) a été mise en place entre le début de l'opération et sa réalisation. Cette opération, lors de son débouclage en septembre 2014, a résulté en une soule à payer de 7.616 milliers d'euros. Son étalement par résultat est opéré depuis 2018.

Cette opération de refinancement a permis au groupe HIT de s'assurer un financement de 450.000 milliers d'euros à un taux coupon de 2,25% fixé pour la période 2018 – 2025.

6. En septembre 2015 HIT a procédé à nouveau à une opération de refinancement de sa dette obligataire.

La société a racheté une partie de sa dette obligataire émise en 2011 et 2012 à un taux de 5,75% d'échéance 2018 d'un total de 1 150 millions d'euros, dont le nominal avait été ramené à 750 millions d'euros en 2014 lors d'une première opération de rachat d'obligation financé par une émission de 450 millions d'euros de maturité 2025 et portant un taux intérêt de 2,25%. Le rachat effectué en 2015 porte sur un montant de 250 millions d'euros. Afin de permettre ce rachat, une prime de 33,3 millions d'euros (la « prime de rachat ») a été versée aux obligataires apportant leurs titres à l'opération de refinancement. Cette prime a été entièrement constatée en charges de l'exercice 2015.

La société HIT SAS a concomitamment émis une dette obligataire pour 200 millions d'euros en abondant la souche mars 2025 offrant un coupon de 2,25% émise en septembre 2014 pour 450 millions d'euros.

Cette opération de refinancement a permis à HIT de s'assurer un financement complémentaire de 200 millions d'euros à un taux coupon de 2,25% fixé pour la période 2018 – 2025.

7. En novembre 2017, HIT a procédé à une émission obligataire d'un milliard d'euros principalement destinée au refinancement d'une partie de la dette existante. HIT a émis deux obligations de 500 millions d'euros chacune avec une date de maturité à 2023 et 2027 et dont les coupons s'élèvent respectivement à 0,625% et 1,625%. Cette nouvelle émission obligataire a permis le rachat d'une partie de l'émission obligataire arrivant à échéance en 2021, pour 140 millions d'euros ainsi que le remboursement de l'émission obligataire de 500 millions d'euros arrivée à échéance en 2018.
8. En mai et septembre 2020, HIT a procédé à deux émissions obligataires de 600 millions d'euros chacune. Ces émissions ont principalement été réalisées afin de préfinancer le remboursement de l'émission obligataire réalisée en 2006 ayant pour échéance octobre 2021 et dont le nominal restant dû s'élève à 1 359,8 millions d'euros. Les émissions de mai et septembre 2020 ont respectivement une date de maturité de 7 ans et 9 ans et un coupon s'élevant à 2,50% et 1,625%.

3.7 *Autres dettes et comptes de régularisation*

Au 31 décembre 2020, le poste « **autres dettes** » comprend essentiellement :

- Des dettes fournisseurs pour 228 milliers d'euros dont 206 milliers d'euros de factures non parvenues.
- Les comptes courants de filiales pour 33.816 milliers d'euros et Abertis pour 11 milliers d'euros.

Ces dettes ont une échéance à moins d'un an.

Au 31 décembre 2020 ce poste comprend par ailleurs 1.287 milliers d'euros de produits constatés d'avance représentant le solde de primes sur émissions obligataires amorties sur la durée de l'emprunt (Cf. 3.6).

3.8 *Engagements hors bilan*

Au 31 décembre 2020 HIT dispose d'une ligne de crédit ouverte et non tirée pour 1 000 millions d'euros.

3.9 *Transactions avec les entreprises et les parties liées*

Au 31 décembre 2020 le poste « autres créances » comprend les comptes courants de Sanef 107.7 pour 4 milliers d'euros et SE BPNL pour 33 milliers d'euros.

Ces comptes courants représentent le solde de la contribution à l'impôt sur les bénéfices dû par les sociétés filles à HIT au titre de l'exercice 2020 dans le cadre de l'intégration fiscale.

Les « autres créances » comprennent également le compte courant cash pooling de Sanef pour 280.027 milliers d'euros, lequel fonctionne dans le cadre d'une convention de trésorerie.

Au 31 décembre 2020 le poste « autres dettes » comprend le compte courant de Sanef pour 27.590 milliers d'euros, Sapn pour 5.850 milliers d'euros, Sanef aquitaine pour 75 milliers d'euros et Bip & Go pour 301 milliers d'euros qui représentent l'excédent de contribution à l'impôt sur les bénéfices de la société fille au titre de l'exercice 2020 dans le cadre de l'intégration fiscale.

Les « autres dettes » comprennent par ailleurs les comptes courants d'opérations diverses d'Abertis pour 11 milliers d'euros.

En 2020 HIT a enregistré des intérêts créditeurs de Sanef pour 153 milliers d'euros.

Aucune information n'est donnée au titre des transactions conclues avec les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

3.10 Honoraires de commissariat aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et PHM-Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes de la société au 31 décembre 2020.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus, au titre du contrôle légal des comptes et des prestations entrant dans les diligences liées à cette mission, ainsi qu'au titre des services autres que la certification des comptes (SACC), principalement des lettres de confort, se montent à un total de 106 milliers d'euros en 2020.

4 LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations <small>(montants en milliers d'euros)</small>	Capital	Autres capitaux propres <small>(1)</small>	Quote part capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances Valeur nette	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
Filiales (plus de 50% des titres)								
- Sanef	53 090	1 093 061	100,00%	4 443 678	4 443 678		1 067 940	489 727

(1) Non compris le résultat de l'exercice.

La société HIT a perçu au cours de l'exercice 2020 des dividendes de Sanef pour un montant de 300.000 milliers d'euros.